

APPEL À EXPOSER



Confrontations Photo 2024

Règlement de l'appel à exposer :

Le Collectif Confrontations offre la possibilité à des photographes amateur(trice)s ou professionnel(le)s d'être sélectionné(e)s pour exposer leur travail aux côtés des invité(e)s des Confrontations Photo 2024.

- L'appel à exposer est ouvert du 1er octobre 2023 au 15 décembre 2023, le cachet de la poste faisant foi, sans critère d'âge, de nationalité et sans critère concernant le sujet des séries. La participation à l'appel à exposer est gratuite.
- A l'issue de cette période, les dossiers seront présentés à la commission de sélection composée du directeur du festival, de membres du Collectif Confrontations et de tout/e invité/e jugé/e pertinent/e par le comité. Les résultats seront annoncés à la fin décembre 2023.
- Les dossiers de candidature doivent comporter obligatoirement les 4 éléments suivants (les dossiers incomplets ne seront pas examinés) :
 - Au minimum 10 photographies imprimées sur papier photo A4 avec ou sans marge (nom du photographe au dos de chaque photographie), constituant une série cohérente (thème libre). Les dossiers numériques (CD, DVD, clef USB, etc...) ne sont pas acceptés.
 - Le dossier de sélection à télécharger.
 - Le présent règlement téléchargeable, daté et signé, avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ».
 - Une enveloppe pré-timbrée à son adresse si le/la candidat/e à la sélection souhaite un renvoi de ses photographies. En l'absence d'enveloppe retour timbrée, les photos, qu'elles soient sélectionnées ou non, ne seront pas renvoyées.

- Le Collectif Confrontations décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les images et supports durant leur acheminement et leur renvoi éventuel. Il est donc vivement conseillé d'utiliser des emballages adaptés et bien protégés.
- En soumettant sa candidature, le/la photographe certifie qu'il/elle est l'auteur/trice des photographies proposées et qu'il/elle en possède légalement tous les droits. Le Collectif Confrontations décline toute responsabilité dans le cas contraire.
- Le nombre final de sélectionné(e)s n'est pas figé par avance. Les décisions du comité de sélection ne donneront lieu à aucune justification.
- Les photographes qui seront finalement sélectionné(e)s seront averti(e)s personnellement. En signant le présent contrat, ils/elles acceptent tacitement d'être ensuite annoncé(e) sur l'ensemble des supports de communication du festival (site internet, catalogue, réseaux sociaux, presse, radio et télévision) à partir de janvier 2024.
- L'anonymat des photographes qui n'auront pas été sélectionné(e)s sera respecté.
- Comme pour les invité(e)s des Confrontations Photo, les sélectionné(e)s mettront gracieusement à la disposition de l'association organisatrice le ou les fichiers numériques, choisis d'un commun accord, et nécessaires uniquement à la présentation de leur série dans le catalogue et les supports de communication qui pourront être utilisés pour la promotion du festival (site internet, réseaux sociaux, presse, radio et télévision). Ces fichiers seront toujours utilisés avec mentions légales protégeant leurs auteurs/trices. Il ne sera pas fait usage de photographies issues de dossiers non sélectionnés.
- Le Collectif Confrontations mettra gratuitement à disposition des photographes sélectionné(e)s un espace d'exposition, choisi en fonction de la scénographie générale du festival, et dans les mêmes conditions que pour les invités. (Voir règlement général disponible sur www.confrontations-photo.org). Il pourra être proposé aux sélectionné(e)s une exposition pour le WE Halle Perdtemps (8 -10 mars 2024) ou dans le cadre du « *Mois hors les murs* » du festival (du 1er au 31 mars 2024).
- Il n'y aura pas de défraiement pour les trajets jusqu'à Gex et retour. Le Collectif Confrontations ne prendra en charge aucun frais lié à l'édition, à l'encadrement ou au transport des photographies sélectionnées.
- Les photographes sélectionné(e)s exposant à la Halle Perdtemps devront obligatoirement être présents comme tou(te)s les participant(e)s durant les 3 journées d'ouverture au public du festival.

- Les photographes sélectionné(e)s seront seul(e)s responsables de l'accrochage de leurs photographies le jeudi 07 mars 2024 et de leur décrochage le dimanche 10 mars 2024. Ils peuvent néanmoins compter sur l'aide des bénévoles du Collectif Confrontations, pour les seconder tout au long de cette étape. Les photographes exposant lors du « *Mois hors les murs* » seront soumis aux conditions particulières de chaque lieu d'exposition (dates et lieux d'accrochage et de décrochage).
- Les organisateurs du festival se réservent le droit, en cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, de modifier le présent règlement ou d'annuler l'édition 2024 des Confrontations Photo. Ni leur responsabilité, ni celle du festival, ne saurait être engagée du fait de ces modifications.
- Toute demande particulière concernant les conditions d'accueil, non prévue au règlement, pourra être étudiée au cas par cas et sans garantie, par le Collectif Confrontations. Elles feront l'objet d'une convention annexe. L'équipe d'organisation se tient à la disposition de ses invités pour toute question complémentaire et pour permettre une exposition dans des conditions idéales.
- Données personnelles : Les données collectées dans le cadre de l'appel à exposer feront l'objet d'un traitement informatique. Elles seront utilisées par le Collectif Confrontations pour la gestion de la candidature des participants. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'adresse ci-dessous.

« Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement concernant l'appel à exposer du festival des Confrontations Photo 2024 et, ce faisant, d'en accepter l'intégralité ».

Fait à....., le/...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Nous contacter

Collectif Confrontations : 40, Ruelle du Charron– 01170 GEX.

Mail : contact@confrontations-photo.org

Site internet : <http://confrontations-photo.org/>